



**Motion adoptée à l'unanimité
lors de la session plénière du 23 juin 2025**

**Motion – Service public postal
« Service public postal : garder le lien ! »**

Le service postal est un pilier historique du service public à la française, garant d'un lien de proximité, de l'égalité d'accès et de l'aménagement du territoire. Ce service est aujourd'hui en recul constant, notamment dans les territoires ruraux.

Depuis plusieurs années, la présence postale se dégrade progressivement : réduction des horaires d'ouverture, transformation de bureaux en agences postales communales, allongement des délais de distribution du courrier.

Cette tendance s'accentue avec la décision prise par La Poste de supprimer, à compter du 1er janvier 2025, un grand nombre de boîtes aux lettres sur l'ensemble du territoire national, pour ne maintenir qu'une boîte pour environ 1 000 habitants en moyenne.

Cette mesure uniforme et arbitraire, qui ne tient aucunement compte des réalités des territoires ruraux ni des besoins de leurs habitants, a déjà des conséquences concrètes : à Alligny-en-Morvan, plusieurs boîtes aux lettres ont été retirées des hameaux, privant les habitants — notamment les personnes âgées ou à mobilité réduite — d'un accès de proximité à ce service public essentiel.

Ces retraits, fragilisent les services publics dans nos territoires. Ils touchent en premier lieu les personnes âgées, les personnes isolées ou à mobilité réduite, vivant dans les hameaux, pour qui le dépôt d'un courrier ou d'un pli peut représenter une nécessité.

Il n'est pas acceptable que l'égalité d'accès au service public postal continue d'être remise en cause sous prétexte de rationalisation économique. Dans un département rural comme la Nièvre, le maintien de ce service de proximité est non seulement une exigence d'équité territoriale, mais aussi une condition essentielle pour lutter contre l'isolement.

Aussi, les élus du Conseil départemental de la Nièvre demandent au gouvernement et à La Poste :

-que La Poste revienne sur sa décision de suppression massive de boîtes aux lettres, prévoyant à compter du 1er janvier 2025, un seuil moyen d'une boîte pour 1 000 habitants. Une telle mesure, appliquée uniformément à l'ensemble du territoire, est inadaptée aux réalités des zones rurales et pénalise les habitants des hameaux et des petites communes. Elle doit être immédiatement réexaminée à la lumière des besoins concrets des territoires.

-que des engagements clairs et durables soient pris en faveur du maintien d'un maillage postal de proximité, garantissant au minimum un point de dépôt accessible dans chaque commune, y compris dans les hameaux. Ce maillage doit tenir compte des distances, des critères de population mais aussi de l'accessibilité pour les publics les plus fragiles, notamment les personnes âgées ou en perte de mobilité.

-que le gouvernement réaffirme le caractère pleinement public de la mission postale, en garantissant les moyens nécessaires à sa présence sur l'ensemble du territoire.

Les Nivernaises et les Nivernais veulent garder le lien, ainsi qu'un service public postal proche et accessible.